



Aguessac, le 03 avril 2024

CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- SIEDA – approbation du plan de déploiement et de gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Ancienne école publique – appel à projets AA Chêne - Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- Ancienne école publique – appel à projets - Parc Naturel Régional des Grands Causses – Projet de consultation de la maîtrise d'œuvre ;
- Création d'un city stade – demande de subvention Agence Nationale du Sport - approbation du plan de financement ;
- Association l'île aux Livres – projet de convention de partenariat Arts vivants en bibliothèques ;
- Personnel : création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).